

LA RÉUNION

Fédération des Entreprises des Outre-mer

Statut des collectivités et compétences décentralisées



STATUT :

Département et Région d'Outre-Mer (DROM)

NATURE :

Région monodépartementale

RÈGLEMENT CONSTITUTIONNEL :

Article 73

DISPOSITIONS STATUTAIRES ET INSTITUTIONNELLES :

Loi organique n° 2011-883 du 27 juillet 2011

RÉGIME LÉGISLATIF :

Identité législative

Pas d'habilitation en vertu de l'article 73 alinéa 5

Les lois votées au national sont applicables de plein droit avec la possibilité de mesures d'adaptation.

STATUT UE :

Région ultrapériphérique (RUP)

NOMBRE DE NIVEAUX D'ORGANISATION (HORS ÉTAT) : 4

ENTITÉS DE GESTION :

- Région Réunion
- Département de La Réunion
- Communes (24)
- EPCI (5)



Récapitulatif des compétences				
Entités de gestion	Région Réunion	Département de La Réunion	Communes (24)	EPCI (5)
Organe délibératif	Conseil Régional	Conseil Départemental	Conseil Municipal	Comité syndical ou Conseil communautaire
Organe exécutif	Président	Président	Maire	Président
Fiscalité				
Développement économique	•	•	•	•
Social		•	•	•
Urbanisme			•	•
Aménagement du territoire	•	Sous certaines conditions ou nécessitant un transfert express	•	•
Environnement	•		•	•
Energie	•		•	

**DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE :**

- Chef de file pour l'exercice des compétences relatives au développement économique et au soutien à l'innovation et à l'internationalisation des entreprises
- Gestion des aides directes ou indirectes aux entreprises pour les inciter à s'implanter localement
- Elaboration et exécution de la partie régionale du contrat de plan Etat-Région

**AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE :**

- Développement des ports maritimes et des aérodromes
- Protection du patrimoine
- Enseignement : construction, entretien et fonctionnement des lycées d'enseignement général et des lycées et établissements d'enseignement agricole
- Conférence territoriale de l'action publique
- Aménagement numérique

ENVIRONNEMENT :

- Chef de file pour l'exercice des compétences relatives au développement durable, à la protection de la biodiversité, au climat, à la qualité de l'air
- Mise en œuvre d'un plan régional pour la qualité de l'air
- Classement des réserves naturelles régionales

ENERGIE :

- Chef de file pour l'exercice des compétences relatives à l'énergie



**DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE :**

- Compétences partagées : possibilité d'accorder des aides directes ou indirectes

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
CODE : PARTIE II DU CGT

SOCIAL :

- Chef de file pour les compétences relatives à l'aide sociale, l'autonomie des personnes et la solidarité des territoires
- Aides sociales : à l'enfance, aux personnes handicapées, aux personnes âgées, résorption de la précarité énergétique
- Actions relevant du FSE

**AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE :**

- Equipement rural, remembrement, aménagement du foncier, gestion de l'eau, voierie rurale, port maritimes de pêche, transports routiers non urbains des personnes
- Enseignement : construction, entretien et équipement des collèges

COMMUNES (24)
CODE : PARTIE II DU CGT

**DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE :**

- Aides indirectes

SOCIAL :

- Actions sociales facultatives (gestion de crèches, foyers de personnes âgées,...)

URBANISME :

- Contrat de ville, élaboration de la politique de la ville
- Schéma de cohérence territorial, plan local d'urbanisme

- Permis de construire
- Zone d'aménagement différé
- ZAC

**AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE :**

- Construction ou subvention à la réalisation d'infrastructures et d'équipements publics sanitaires, sportifs et touristiques
- Voieries communales
- Création d'office de tourisme et détermination de son statut

ENVIRONNEMENT :

- Assainissement
- Gestion des eaux pluviales
- Gestion des déchets

ENERGIE :

- Autorité organisatrice de la distribution d'électricité et de gaz
- Aménagement, exploitation d'installations de production d'énergie de sources renouvelables

**DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE :**

- Actions de développement économique
- Schéma d'aménagement touristique

SOCIAL :

- Action sociale d'intérêt communautaire

URBANISME :

- Politique du logement et du cadre de vie

- Equilibre social de l'habitat

**AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE :**

- Aménagement de l'espace
- Voirie municipale
- Assainissement, eau
- Collecte et traitement des déchets

ménagers en 2020

- Construction d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communale

ENVIRONNEMENT :

- Protection et mise en valeur de l'environnement et de la politique du cadre de vie
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

EPCI (5)
CODE : PARTIE IV DU CGT